

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère 2030

Projet de territoire



communauté de communes
PIÈGE - LAURAGAIS - MALEPÈRE



Document conçu par les services de la CCPLM
en juin 2023

Suivez nous : www.ccplm.fr / contact@ccplm.fr
/ Page FB CCPLM

SOMMAIRE

Pourquoi un projet de territoire	3
Cartographie	4-5
Une communauté de communes...	
1. Au service des habitants, de la naissance au grand âge	
Etat des lieux	7
Perspectives	10
2. Actrice du développement économique	
Etat des lieux	13
Perspectives	15
3. Au coeur de la transition écologique	
Etat des lieux.....	17
Perspectives	19
4. Mobilisée en faveur de la santé de ses habitants	
Etat des lieux	22
Perspectives	23
5. Soucieuse de la préservation de l'eau	
Etat des lieux	24
Perspectives	26
6. Apportant culture et loisirs au territoire	
Etat des lieux	28
Perspectives	30
7. Investissant dans ses réseaux d'infrastructures	
Etat des lieux	31
Perspectives	32
8. Citoyenne !	
Etat des lieux	33
Perspectives	34

Intercommunalité rurale fondée essentiellement sur des services de proximité rendus à la population, des plus jeunes aux aînés, la communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère (CCPLM) a décidé dans ce mandat 2020-2026 d'élaborer un projet de territoire destiné à fixer des objectifs à l'horizon 2030 et à tracer des perspectives au-delà.

La tendance est souvent, lorsque l'on parle de projets, de n'évoquer que les nouveautés envisagées. Mais, l'un des axes du projet de territoire sera de maintenir, en les étoffant et les adaptant, les services de proximité déjà existants.

La consultation citoyenne que nous avons lancée en 2020, poursuivie par des échanges directs en 2021, nous a montré que ces services étaient appréciés, nécessaires, mais qu'ils étaient aussi parfois méconnus. Il conviendra alors, ce sera une des priorités des années à venir, de mieux faire connaître ces services et de les adapter aux nouveaux besoins. C'est déjà un challenge en soi, car rien n'est définitivement acquis et les contraintes qui pèsent sur les collectivités amènent parfois à faire des choix.

Cependant, les habitants du territoire nous ont clairement signifié que les services rendus par la CCPLM étaient indispensables et qu'il fallait les maintenir.

Bien évidemment, une collectivité, comme tout un chacun, doit savoir se renouveler, ne pas rester seulement sur ses acquis et développer de nouveaux projets pour avancer. Une partie du projet de territoire sera donc consacrée à ces nouvelles ambitions de la CCPLM, ambitions nées des idées des citoyens et des élus.

André VIOLA

Président de la Communauté de communes
PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE



Pourquoi un projet de territoire ?

La communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère est née le 1^{er} janvier 2013, de la fusion de la communauté de communes du Garnaguès et de la Piège, de la communauté de communes de la Piège et du Lauragais et de l'intégration de Saint-Amans, de Montréal et Villeneuve-lès-Montréal (précédemment dans la communauté de communes de la Malepère), et de Carlipa, Cenne-Monestiés et Villespy (précédemment dans la communauté de communes du Lauragais Montagne Noire).

En 2015, Brezilhac, Ferran, Hounoux et Fenouillet du Razès rejoignent l'intercommunalité.

L'ensemble des fusions a déjà permis à la communauté de communes de prendre une nouvelle ampleur.

En 2022, les élus communautaires ont souhaité définir un projet de territoire pour structurer et donner un cap à l'action de la communauté de communes.

En 2022, la CCPLM a engagé son projet de territoire selon les différentes phases suivantes :

- Elaboration d'un diagnostic,
- Détermination d'objectifs,
- Identification et priorisation des enjeux,
- Définition d'un plan d'actions

En juin 2023, le projet de territoire CCPLM 2030 a été adopté autour de 8 engagements.

Une démarche participative

Dès la première phase de construction du projet de territoire, la CCPLM a fait le choix d'associer les citoyens à sa démarche à travers le lancement d'une enquête citoyenne ouverte à la population.

Ce temps de concertation s'est poursuivi avec plusieurs "rencontres citoyennes" organisées au plus près des habitants qui ont permis de recueillir les avis et besoins exprimés.

1 stratégie pour préparer l'avenir
8 engagements
37 actions

Une vision partagée

A travers le projet de territoire, les élus de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère souhaitent porter un regard neuf sur le territoire. Ce projet est l'opportunité de mener une réflexion stratégique sur l'avenir du territoire et de définir les priorités de son développement dans un espace clé entre Toulouse et Montpellier.

Méthodologie du projet de territoire

Août 2021
Mai 2022

Diagnostic du territoire Concertation citoyenne

Cadrage de la mission et réunion de lancement

Recueil des perceptions de la population :
 - questionnaire numérique et papier diffusé
 - rencontres citoyennes sur trois communes

Synthèse du diagnostic

Présentation en conseil communautaire

Juillet - Sept 2022

Scénarios de développement

Séminaire avec les vice-présidents et services

Elaboration des propositions de scénarios

Rédaction de la synthèse en déterminant les objectifs

Présentation en conseil

Sept 2022 - Mai 2023

Définition du plan d'actions

Co-construction du plan d'action avec agents et élus

Définition et priorisation des enjeux et actions

Rédaction du programme

Présentation en conférence des Maires

Juin 2023

Adoption du Projet de Territoire

Validation et adoption du Projet de Territoire en conseil communautaire du 27/06/2023

Mise en oeuvre

POPULATION

38 communes | **15 875** habitants

répartis en 3 tranches d'âge :

32 % de la population a entre 0-29 ans

37 % de la population a entre 30-60 ans

31 % de la population a plus de 60 ans

34 % sont retraités

77 % de résidence principale

52 % de femme **48 %** d'homme

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE

INSTITUTION



1 conseil communautaire

62 élus

10.3 M euros de budget

LÉGENDE



Ecole intercommunale des Arts



Médiathèques



Crèches ou Relais Petite Enfance



Accueils de loisirs associés à l'école



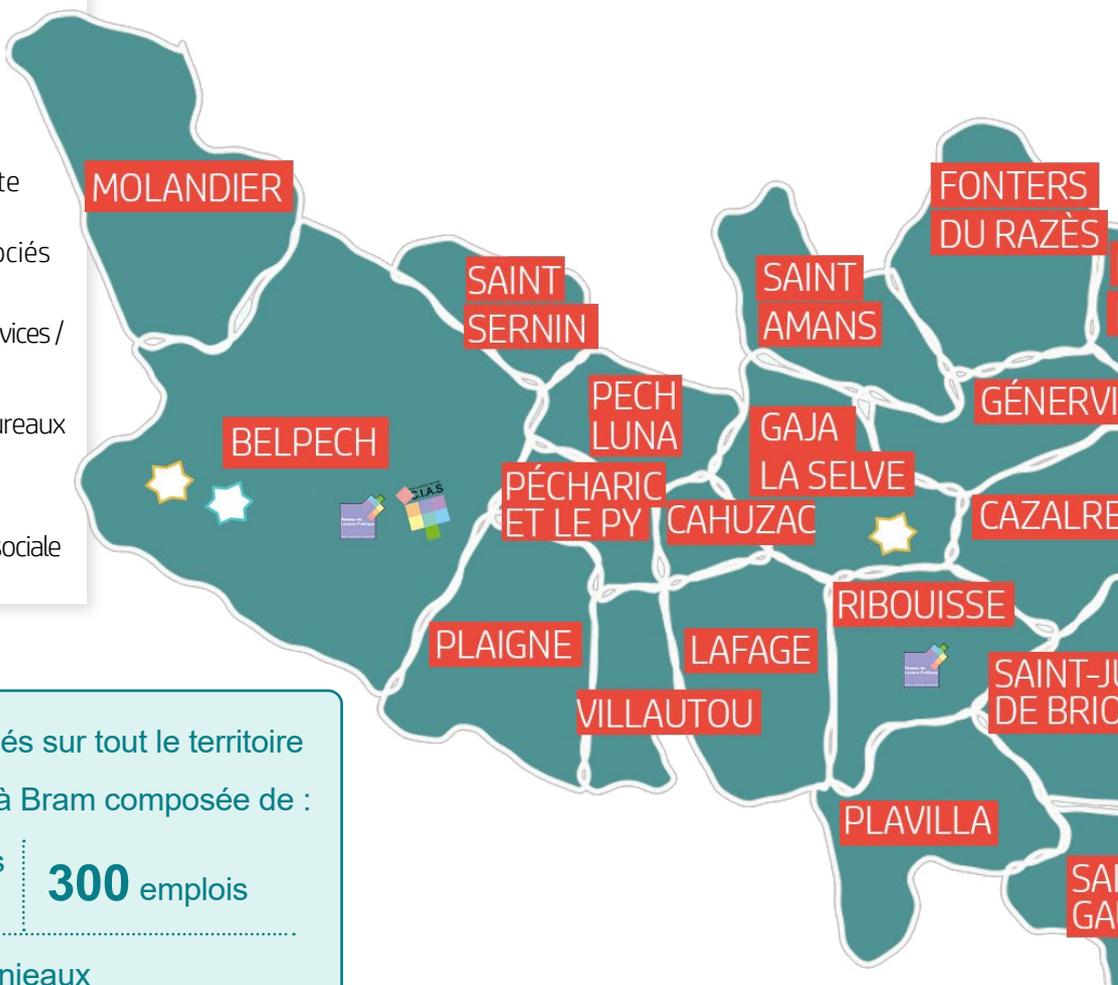
Permanences France Services / Point Info Jeunesse



Office de Tourisme et bureaux d'information



Permanences du centre intercommunal d'action sociale



191 commerces recensés sur tout le territoire

1 zone d'activités située à Bram composée de :

23 commerces, services et entreprises générant : **300** emplois

1 office de tourisme à Fanjeaux

2 bureaux d'accueil à Bram et Montréal

5684 visiteurs accueillis | **140** hébergements touristiques

48 380 € de recettes de taxe de séjour

12 accueils de loisirs

1 collège

2 centres de loisirs intercommunaux

Besplas pour les 3-11 ans / Le RDV pour les adolescents

3 crèches

1 Relais Petite Enfance

1 Espace France Services

1 Structure Info Jeunes

8 médiathèques

1 école d'arts

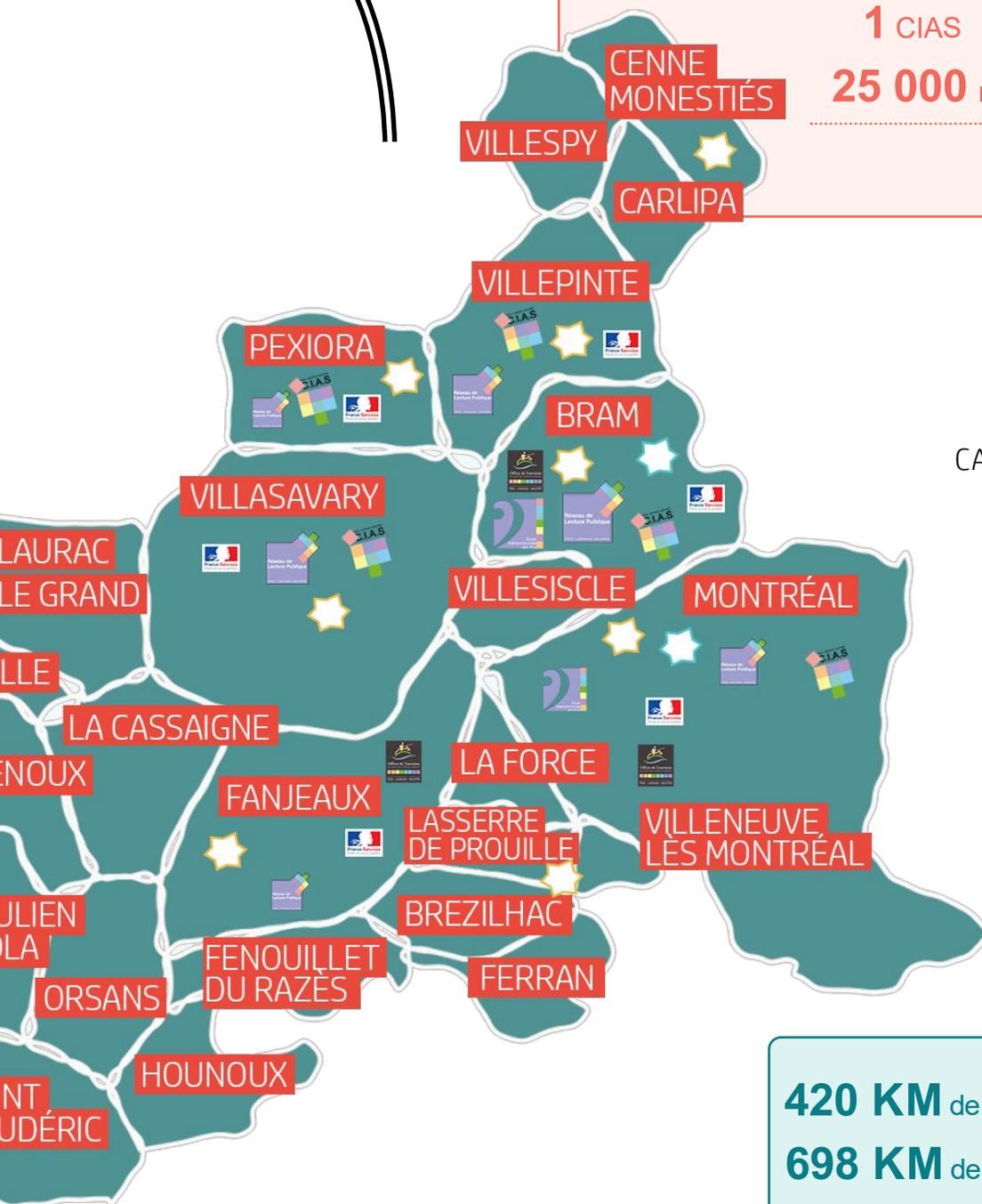
1 CIAS

2 chantiers d'insertion

25 000 repas distribués à domicile

15 services

CASTELNAUDARY



CARCASSONNE



420 KM de voirie communautaire

698 KM de réseau d'eau potable

31 réservoirs d'eau potable

130 KM de réseau assainissement

39 stations d'épuration

ENVIRONNEMENT

Une communauté de communes ...

Engagement 1 : Au service des habitants, de la naissance au grand âge

- Action 1 : Développer l'accompagnement des aidants familiaux par la création d'une halte-répit
- Action 2 : Élaborer des journées à thèmes pour améliorer l'accessibilité des services au public
- Action 3 : Créer un point multi-services au "Cœur de la Piège"
- Action 4 : Renforcer la politique du logement et du cadre de vie
- Action 5 : S'engager dans l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales
- Action 6 : Favoriser une mobilité durable
- Action 7 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité avec un lieu d'accueil enfants-parents

Engagement 2 : Actrice du développement économique du territoire

- Action 1 : Étendre la zone d'activités de Bram
- Action 2 : Créer une zone d'activités à Belpech
- Action 3 : Aider à l'installation et la modernisation des acteurs économiques
- Action 4 : Soutenir les circuits courts, déployer l'expérience des casiers producteurs
- Action 5 : Faire des voies vertes un atout
- Action 6 : Renforcer la visibilité touristique et l'image du territoire
- Action 7 : Soutenir par des mesures agroenvironnementales les éleveurs de la Piège

Engagement 3 : Au coeur de la transition écologique

- Action 1 : Rénover sur le plan énergétique les bâtiments de la CCPLM
- Action 2 : Baisser les consommations énergétiques
- Action 3 : Développer les énergies renouvelables à l'horizon 2050
- Action 4 : Solariser les toitures des bâtiments publics
- Action 5 : Porter des projets de parcs photovoltaïques publics au sol de petite dimension
- Action 6 : Sensibiliser à l'enjeu des déchets
- Action 7 : Déployer le fonds de concours "environnement" en soutien aux communes

Engagement 4 : Mobilisée en faveur de la santé de ses habitants

- Action 1 : Engager une réflexion sur le déploiement d'un contrat local de santé
- Action 2 : Soutenir les dispositifs favorisant l'implantation de nouveaux professionnels de santé

Engagement 5 : Soucieuse de la préservation de l'eau

- Action 1 : Protéger la ressource en eau
- Action 2 : Désimperméabiliser les sols
- Action 3 : Réutiliser les eaux usées
- Action 4 : Renouveler les infrastructures d'eau et d'assainissement
- Action 5 : Tendre vers un prix unique de l'eau
- Action 6 : Développer des coopérations internationales autour de l'accès à l'eau

Engagement 6 : Apportant culture & loisirs à ses habitants

- Action 1 : Développer un projet d'"orchestre à l'école"
- Action 2 : Développer l'offre culturelle de l'école des arts : ateliers photographiques
- Action 3 : Poursuivre la concertation autour de l'évolution du réseau de lecture publique (CTL)

Engagement 7 : Investissant dans les réseaux d'infrastructures

- Action 1 : Mettre en oeuvre la nouvelle classification voirie
- Action 2 : Déployer la fibre optique et le THD à horizon 2025

Engagement 8 : Citoyenne !

- Action 1 : Multiplier les outils et temps de démocratie participative
- Action 2 : Associer les citoyens à l'évolution des services
- Action 3 : Faire des jeunes des citoyens du monde

1^{er} VOLET

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE



**Une communauté
de communes
au service des
habitants,**

La CCPLM a toujours rendu des services de proximité à ses habitants, des plus jeunes aux aînés. Historiquement, la CCPLM est née sur les bases, notamment, de l'ancien syndicat du SARPOS (Syndicat d'Aménagement Rural Par les Œuvres Sociales). Ce service de maintien à domicile des personnes âgées a été développé à l'initiative de quelques élus, dès 1975.

**DE LA
NAISSANCE
AU GRAND
ÂGE**

>> Action sociale

Depuis cette date, ce service a évolué et s'est professionnalisé. Il assure :

- un service d'aide et de soins infirmiers à domicile (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) permettant ainsi de répondre au souhait de la plupart d'entre nous, lorsque c'est possible, à savoir vivre le plus longtemps possible à son domicile
- un service de portage de repas à domicile et de transport à la demande, répondant ainsi aux attentes des aînés en milieu rural



CHIFFRES

30 000 repas servis par an à domicile par 3 agents du CIAS

500 bénéficiaires accompagnés par 53 agents

58 patients en Service de Soins Infirmiers à domicile

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a signé une convention avec la MSA dans le cadre de la charte de solidarités avec les aînés qui s'inscrit dans une dynamique collective et dans une démarche de développement local. Cette charte va permettre de réaliser un diagnostic partagé sur le territoire Piège Lauragais Malepère, auprès d'un public cible, en lien avec les élus, les habitants, les professionnels de santé et les partenaires, à travers une enquête de terrain sur les besoins sanitaires et sociaux des séniors.

Grâce à ce lien renforcé et au soutien à la fois technique et financier de la MSA, ce diagnostic permettra ensuite à la collectivité d'investir dans des services au plus près des besoins des habitants du territoire dans le cadre des champs d'actions suivants :

- Soutien au lien social et aux solidarités de proximité,
- Valorisation des engagements et de l'expérience des aînés,
- Prévention du vieillissement,
- Développement d'une offre de services ou de structures de proximité,
- Développement d'une offre de santé de

>> Enfance-Jeunesse / Petite Enfance

Au-delà des services de transport, les élus ont ressenti le besoin d'apporter également des services aux plus jeunes installés, ou venant s'installer, sur notre territoire.

C'est ainsi que la CCPLM gère aujourd'hui 3 crèches à Montréal, Bram et Belpech, offrant des modes de garde collectifs pour les plus petits et également un accompagnement à la parentalité individuel mais aussi en proposant des ateliers spécifiques pour les familles.

De même et afin de compléter l'accueil collectif, un relais petite enfance (RPE) s'est développé, offrant un mode de garde à domicile avec des formations et temps collectifs en direction des assistants maternels, des ateliers collectifs en direction des enfants et un accompagnement personnalisé en direction des parents. Le RPE se développe également avec la fonction de guichet unique et devient ainsi le lieu ressource pour les familles cherchant un mode de garde.

Ceci n'est d'ailleurs qu'une facette de l'action de la CCPLM en direction des jeunes. En effet, tout un réseau d'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAE) a été mis en place auprès de chaque établissement scolaire du territoire, afin que les parents disposent de solutions pour leurs enfants en périscolaire (avant et après la classe, ainsi que sur le temps de midi). Des professionnels ont également été recrutés pour encadrer les enfants.

De même, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) assure des activités pour les enfants les mercredis, les petites vacances et lors des vacances d'été. Cet accueil s'effectue sur le centre de loisirs de Besplas qui a fait l'objet d'une rénovation énergétique en 2022 et qui offre un cadre idéal, en pleine nature, pour assurer l'épanouissement des enfants du territoire.

En ce qui concerne les jeunes adolescents, la CCPLM a mis en place un accueil de loisirs

ouvert les mercredis et les vacances scolaires, espace dans lequel ces derniers peuvent organiser des activités adaptées à leur âge. Tout récemment, une web radio a été créée. En parallèle, le réseau de lecture publique propose quotidiennement un accueil ado spécifique, avant et après les cours au collège.

>> Médiation numérique en médiathèque

Enfin, depuis 2022, le réseau de lecture publique compte un conseiller numérique accompagnant les usagers dans leur appropriation des usages du numérique au quotidien comme : prendre en main un équipement informatique, naviguer sur internet, envoyer, recevoir un mail, installer des applications, gérer des contenus numériques, apprendre les bases du traitement de textes. En 2022, le conseiller, itinérant sur le territoire, a accompagné 300 personnes, en rendez-vous individuel ou collectif. De même, le réseau de lecture publique propose l'accès à des ordinateurs et tablettes ainsi qu'au Wifi public, gratuitement.

+ CHIFFRES

1100 familles bénéficient des services Enfance-Jeunesse

1300 enfants de 0 à 17 ans accueillis



Enfin, au-delà de ses interventions en direction des plus jeunes ou des aînés, la CCPLM s'est placée comme l'interlocutrice privilégiée de ses habitants en terme d'informations administratives. C'est à ce titre que la CCPLM a développé une Structure Information Jeunesse (S.I.J.) animée par un agent qui apporte à tous les jeunes du territoire les informations dont ils ont besoin et qui les oriente vers les structures qui peuvent les aider dans leurs différents projets.

Pour l'ensemble de la population, c'est France Services (F.S.) et ses agents gérés par la CCPLM, qui sont à l'écoute et en soutien des administrés ayant besoin d'être accompagnés dans leurs démarches administratives. France Services tente de résoudre directement les problèmes rencontrés par les administrés, et pour les situations plus complexes, met à disposition un accès privilégié aux diverses administrations publiques ou parapubliques pour obtenir des réponses rapides. Afin d'être au plus près des habitants, France Services déploie des permanences sur l'ensemble du territoire pour ainsi être accessible à tous.

+ CHIFFRES

Plus de **1800** demandes dont plus de **1000** rendez-vous sur les 7 lieux de permanence du territoire.

70 % des demandes sont en lien avec les organismes suivants : Finances Publiques, Assurance, Retraite, Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Nationale des Titres Sécurisées, Mutualité Sociale Agricole, Pôle emploi, Conseil Départemental d'Accès au Droit



LES PRIORITÉS

Naissance au grand âge

7 CHANTIERS

Action 1 : Développer l'accompagnement des aidants familiaux par la création d'une halte-répét

Action 2 : Élaborer des journées à thèmes pour améliorer l'accessibilité des services au public

Action 3 : Créer un point multi-services "Au Cœur de la Piège"

Action 4 : Renforcer la politique du logement et du cadre de vie

Action 5 : S'engager dans l'accompagnement des personnes victimes de violence intrafamiliales

Action 6 : Favoriser une mobilité durable

Action 7 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité avec un lieu d'accueil enfants-parents

Action 1 : Renforcer l'accompagnement des aidants par la création d'une Halte répit

Une halte-répit est un lieu d'accueil non médicalisé, chaleureux et sécurisé, qui permet au proche d'une personne souffrant d'un handicap ou d'une maladie dégénérative d'être soutenu dans le but de lutter contre l'épuisement.

Elle permet d'offrir du temps de répit à l'aidant lors d'un accompagnement adapté et organisé par une équipe de professionnels qui propose des activités socioculturelles à la personne aidée, visant à maintenir le lien social et à prévenir la perte d'autonomie. Le CIAS souhaite diversifier son offre de services et proposer d'ouvrir une halte-répit.

Action 2 : Elaborer des journées à thèmes pour améliorer l'accessibilité des services au public

La CCPLM s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste permettant d'offrir au territoire des journées à thèmes autour de différents enjeux, en associant une diversité de partenaires, pour rendre plus visible l'ensemble des dispositifs existants et relayer ainsi la meilleure information aux citoyens. Lutter contre le non recours aux droits est une priorité.

Des forums de l'emploi, en passant par des semaines et forums des collégiens, jusqu'aux salons seniors, la CCPLM poursuit son engagement au rythme des besoins des citoyens.

Action 3 : Créer un point multi-services "Au cœur de la Piège"

La communauté de communes engage un projet de revitalisation en plein cœur d'une des zones la plus rurale de son territoire. Entre désertification des services, fracture numérique et éloignement des administrations, la CCPLM s'engage pour redynamiser ce territoire.

Cette zone "Coeur de la Piège" a été impactée par la perte de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) depuis 2019. Près d'une soixantaine d'agriculteurs a été touchée par cette perte.

Toutes les initiatives seront autant d'atouts pour accompagner ou d'accompagner et valoriser la promotion des produits de ce territoire. Un projet de point multi-services "Au coeur de la Piège" est donc porté par la CCPLM au carrefour du lieu-dit "Le poteau".

Les objectifs stratégiques envisagés sont de :

- Développer l'accès et l'accessibilité des services publics,
- Reconquérir le cœur de la Piège par la création de nouveaux services et de nouveaux points de permanences.

Action 4 : Renforcer la politique du logement et du cadre de vie

La communauté de communes a la possibilité d'exercer à titre facultatif la compétence politique du logement et du cadre de vie au vu de son nombre d'habitants (- de 30 000 habitants), travail qui permettrait tout d'abord de définir des actions concrètes en matière de politique du logement et d'être à l'écoute des initiatives des communes.

Les élus locaux souhaitent en effet engager une réflexion pour la mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) afin d'évaluer la possibilité d'engager des actions en matière de pénurie de logements vacants, de réhabiliter des parcs privés et publics, de lutter contre l'étalement urbain en l'intégrant dans les documents d'urbanisme en lien notamment avec l'objectif "zéro artificialisation des sols", de lutter contre les logements indignes et d'accélérer des travaux dans le cadre de la rénovation énergétique.

Action 5 : S'engager dans l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales

Dans le but de favoriser l'accès aux droits sur le territoire de la Communauté des Communes Piège Lauragais Malepère, il existe une volonté de déployer l'accueil d'urgence et la prise en charge des personnes victimes de violences intra familiales et conjugales.

Ce projet se décline en 3 axes :

- Construire un réseau de contacts et de partenaires grâce au « groupe de lutte contre les violences intra-familiales » existant au sein du département et optimiser un accompagnement administratif avec France Services
- Créer une « valise » d'urgence qui permettrait à une personne de retrouver une certaine autonomie ou/et soutien selon le contexte.
- Faciliter l'accueil d'urgence avec l'existant (logements vacants)

Action 6 : Favoriser une mobilité durable

Depuis les années 2000, les déplacements de personnes, de biens et d'informations ont augmenté considérablement. La mobilité a pris dans notre société une place centrale et s'est généralisée. Il est constaté, d'après les derniers diagnostics dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), que la mobilité des citoyens et les transports sont les premières sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur notre territoire. Les axes de travaux dans cette thématique seront de :

- Promouvoir les mobilités douces et actives,
- S'engager dans un maillage de transport en commun cohérent,
- Favoriser le covoiturage et l'autopartage.

Action 7 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité avec un Lieu d'accueil enfants-parents

La CCPLM mène une réflexion sur l'ouverture d'un LAEP intercommunal. Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents sont des espaces aménagés où sont

accueillis les enfants jusqu'à 6 ans avec un de leurs parents, de manière gratuite. Ils visent à offrir un espace de jeux et de socialisation mais également un lieu d'écoute et de partage pour les parents. Véritable ambition d'accompagnement à la parentalité, cela pourrait être un atout fort pour rompre l'isolement des familles.

Une communauté de communes

ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La CCPLM, communauté de communes rurale située entre Carcassonne et la métropole toulousaine, est un territoire où il fait bon vivre. Beaucoup de familles s'installent ici pour profiter de la qualité de vie.

Soucieuse d'assurer un développement harmonieux et équilibré, la CCPLM s'appuie sur ses atouts pour créer de la richesse sur place, offrir des débouchés professionnels et assurer un développement permettant de faire face aux besoins exprimés par la population.

>> Économie

C'est ainsi que, dès la fin des années 90 et au début des années 2000, dans le prolongement de la construction de l'échangeur autoroutier de Bram, les élus ont très vite été persuadés qu'une carte économique pouvait être jouée en réalisant une zone d'activités.

Une vingtaine d'années plus tard, le pari est réussi puisque la zone d'activités intercommunale est remplie, créant au passage de nombreux emplois (23 entreprises installées et 300 emplois générés).

Plus récemment, grâce à la reconnaissance obtenue par la commune de Bram, labellisée « Petite ville de demain », la CCPLM a pu avoir accès à des fonds nouveaux lui permettant de recruter un manager du commerce chargé de travailler sur ce secteur, l'optique étant de maintenir, de soutenir et développer les commerces de proximité sur l'ensemble du territoire.



CHIFFRES

191 commerces, services & entreprises,

57,1 hectares sur les ZA de Bram, Belpech, Carlipa, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villasavary et Villepinte

>> Tourisme

Autre atout de notre territoire, le tourisme : en s'appuyant sur le site pôle du Pays Cathare de Fanjeaux, la CCPLM a su développer une offre touristique sur tout son territoire aux richesses multiples : historiques, patrimoniales, naturelles, ... En créant l'office intercommunal de tourisme aujourd'hui classé catégorie 2 et labellisé Tourisme & Handicap pour les quatre handicaps, la CCPLM propose aux habitants et visiteurs une information complète de l'offre touristique de nos communes. Elle travaille et accompagne aussi les nombreux professionnels du tourisme installés sur le territoire. Au-delà de la mise en valeur de ses sites patrimoniaux, la CCPLM a fait des sports de pleine nature une pièce maîtresse de sa politique touristique en développant les chemins de randonnée pédestre, équestre, VTT et pistes cyclables.

>> Économie sociale et solidaire

De même, et pour ne laisser personne au bord du chemin, la CCPLM anime chaque année deux chantiers d'insertion, permettant d'offrir à une trentaine de personnes en difficulté sociale de bénéficier d'un contrat de travail afin de les aider à renouer avec l'emploi. Cette démarche d'insertion a de plus l'avantage de venir soutenir les communes de la CCPLM qui, par le biais des chantiers d'insertion, réalisent des petits travaux de valorisation de leur patrimoine.



CHIFFRES

5684 visiteurs accueillis sur les bureaux de Fanjeaux, Bram et Montréal

1 boutique composée de 85 références

140 hébergeurs touristiques déclarés

48 380.72 € de recettes de Taxe de Séjour (versée par les touristes)



>> Circuits courts

Enfin, et parce que l'agriculture est aussi l'un des moteurs de croissance économique essentielle, les élus ont décidé plus récemment de s'impliquer dans le développement des circuits courts afin de valoriser les producteurs locaux en les mettant directement en lien avec les habitants. C'est ainsi qu'ont été installés au siège de la CCPLM à Bram, des casiers réfrigérés et secs permettant aux producteurs locaux de présenter et de mettre à la vente directement le fruit de leur travail. C'est bon pour l'environnement, c'est bon pour l'économie locale, c'est bon tout court !



CHIFFRES

2 chantiers d'insertion :

- restauration de petit patrimoine
- espaces verts

Plus de **66%** de sortie dynamique*

*solution professionnelle (emploi/formation/création d'entreprise)

LES PRIORITÉS

Développement économique

7 CHANTIERS

Action 1 : Étendre la zone d'activités de Bram

Action 2 : Créer une zone d'activités à Belpech

Action 3 : Aider à l'installation et la modernisation des acteurs économiques

Action 4 : Soutenir les circuits courts, déployer l'expérience des casiers producteurs

Action 5 : Faire des voies vertes un atout

Action 6 : Renforcer la visibilité touristique et l'image du territoire

Action 7 : Soutenir par des mesures agroenvironnementales les éleveurs de la Piège

Action 1 : Étendre la Zone d'Activités économiques (ZAE) de Bram

Pour répondre à de nombreuses demandes d'installation d'entreprises et soutenir le développement économique de notre territoire une étude a été réalisée portant sur une extension de la ZA du Lauragais, sur une surface de 30 hectares, dans le respect des normes environnementales et de la complémentarité de l'offre existante sur la commune.

Action 2 : Créer une Zone d'Activités Économiques à Belpech

Une réserve foncière est constituée de 4,8 hectares dans la zone de Caillavel destinée à l'implantation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales.

Action 3 : Aider à l'installation et à la modernisation d'entreprises

Un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, adopté en 2023, permettra aux entreprises, dont le siège est installé sur le territoire de la CCPLM, d'obtenir sous conditions une subvention pouvant être adossée aux aides de la Région.

Action 4 : Soutenir les circuits courts, déployer l'expérience des casiers producteurs

La CCPLM souhaite poursuivre son action en faveur des circuits de proximité. Engagée depuis plusieurs mois dans une démarche de réflexion rencontres et concertation avec les producteurs, les artisans et les commerçants) et d'action (casiers secs et frais à Bram), les élus souhaitent aller plus loin et accompagner l'innovation dans de nouveaux dispositifs en faveur de la mise en avant des produits locaux. Elle poursuivra son engagement par une réflexion collective dans le cadre de la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui pourrait permettre de construire des actions ciblées autour de la valorisation des produits locaux.

Action 5 : Faire des voies vertes un atout

La communauté de communes a la chance d'être traversée par la voie verte « Du canal du Midi à Montségur » et par le « canal du Midi et son chemin

atout pour son territoire puisqu'elles contribuent au développement de

plus respectueuses de l'environnement passant principalement par l'utilisation du vélo.

Conscients du potentiel que représentent ces voies vertes pour l'économie locale et l'accueil de nouveaux arrivants, les élus souhaitent donc renforcer l'attractivité de ces deux itinéraires en accompagnant les professionnels du tourisme dans l'accueil de ces nouvelles pratiques et en déployant notamment à leurs côtés le label Accueil Vélo.

Action 6 : Renforcer la visibilité touristique et l'image du territoire

L'office intercommunal du tourisme est installé à Fanjeaux. Le levier économique que représente le tourisme se pensant à l'échelle du territoire, la CCPLM a choisi aujourd'hui d'étoffer sa stratégie touristique en accueillant des bureaux d'informations « hors les murs » pendant la saison touristique estivale (à Bram et Montréal) et en implantant des bornes d'informations touristiques interactives valorisant les activités, les animations et les hébergements de nos collines (3 bornes prévues à Bram, Montréal et Fanjeaux). Ces deux initiatives, associées aux actions déjà mises en place en direction d'un tourisme durable et local comme l'organisation de marchés de producteurs locaux et les activités de pleine nature, contribueront, à la fois, à élargir, mais aussi à renforcer la visibilité et l'image du territoire.

Action 7 : Soutenir par des mesures agroenvironnementales les éleveurs de la Piège

Les Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques MAEC permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'un contrat d'une durée de cinq ans. Calculée selon différents critères, cette indemnisation viendrait soutenir le secteur de l'élevage sur le territoire de la Piège qui a été en grande partie injustement sorti du dispositif de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels).

La CCPLM a été retenue pour porter le MAEC Polyculture – Élevage Piège qui permettra de verser dans les 5 ans à venir près de 650 000 € aux éleveurs du territoire répondant aux critères de sélection.

Une communauté de communes,

A photograph showing four men standing in a grassy field, looking at a document held by one of them. In the background, there are trees and a white car parked on a road.

AU COEUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La terre connaît des bouleversements. Le changement climatique impacte déjà nos façons de vivre et les choses vont s'accélérer dans les années à venir.

Pour limiter cet impact, les élus de la CCPLM ont décidé de s'engager résolument dans la transition énergétique et de prioriser la préservation de l'environnement parmi ses nombreuses missions.

C'est ainsi qu'elle a adopté volontairement en février 2020 un Plan Climat Air Énergie Territorial déclinant de multiples actions.

Dans le droit fil du « penser global, agir local » du développement durable, la CCPLM a décidé de se montrer exemplaire dans ses choix et ses politiques.

Et la meilleure des énergies étant celle que l'on ne consomme pas, la CCPLM a décidé de se lancer dans la recherche d'économies d'énergie.

>> Plan de rénovation énergétique des bâtiments CCPLM

C'est ainsi qu'un plan de rénovation énergétique des bâtiments a été lancé. Engagée depuis maintenant 2 ans, la CCPLM a choisi de rénover, sur un plan énergétique, l'ensemble des bâtiments dont elle a la gestion. Cette rénovation, qui va s'étendre sur plusieurs années, a débuté par des travaux réalisés sur le centre de Besplas, bâtiment le plus ancien et le plus énergivore du parc immobilier de la CCPLM.



>> Plan de rénovation du bâti du parc privé

Au-delà de son propre parc, la CCPLM a également décidé, en partenariat avec le département de l'Aude, de lutter contre la précarité énergétique des particuliers, en mettant en place un dispositif d'informations et surtout d'aides financières permettant aux personnes les plus en difficultés de pouvoir réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement afin de réduire leur consommation d'énergie : c'est bon pour la planète, c'est bon pour le porte-monnaie !

Mais pour atteindre des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre afin d'en limiter l'impact sur le changement climatique, il faudra aller au-delà. Il faudra, non seulement réduire les émissions (ce qui est déjà réalisé en développant les circuits-courts sur le plan agricole), mais également produire sa propre énergie grâce aux projets d'énergies renouvelables à implanter plus localement et à taille humaine en impliquant les citoyens ou les habitants.

>> Maîtrise du développement des ENR

Ce développement doit être choisi et maîtrisé, avec des retombées directes pour le territoire. C'est pourquoi la CCPLM a adopté une charte de développement des ENR se fixant des objectifs ambitieux avec une stratégie à long terme. A titre d'information, en 2020, les consommations électriques de la CCPLM étaient de 80 014 MégaWatt/heure soit 5.07 MWh/habitant/an et la 18 production électrique de la CCPLM était de 28

735 MWh soit 1.8

L'ambition de la

la réduction de 30% de ses consommations énergétiques d'ici 2030, tout en compensant le reste par des énergies renouvelables.



>> Gestion des déchets

De plus, toujours dans le domaine de l'environnement, c'est à la CCPLM d'assurer la collecte et l'élimination des ordures ménagères, l'une des compétence déléguée au SMICTOM de l'Ouest audois. Associée à la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois, l'objectif poursuivi depuis déjà quelques années est de limiter l'émission de gaz à effet de serre et de continuer à sensibiliser les habitants sur le tri pour réduire les déchets et limiter les collectes.



CHIFFRES

4 espaces écologiques

521 kg de déchets / hab / an

1 tonne de verre trié = 36 €

1 tonne d'ordure non trié = 214 €

>> Sensibilisation à la transition écologique

Enfin, la CCPLM est engagée également dans la sensibilisation de tous aux enjeux de la transition environnementale par des actions de sensibilisation et de changement des pratiques auprès des publics utilisateurs des services intercommunaux, de ses propres services et du grand public permettant d'engager réellement chacun dans l'urgence de la transition écologique.

LES PRIORITÉS

Transition écologique

7 CHANTIERS

Action 1 : Rénover sur le plan énergétique les bâtiments de la CCPLM

Action 2 : Baisser les consommations énergétiques

Action 3 : Développer les Énergies Renouvelables à l'horizon 2050

Action 4 : Solariser les toitures des bâtiments publics

Action 5 : Porter des projets de parcs photovoltaïques publics au sol de petite dimension

Action 6 : Sensibiliser à l'enjeu des déchets

Action 7 : Déployer le fonds de concours "environnement" en soutien aux communes

La Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, en se dotant d'une commission "Transition écologique et énergétique" a souhaité prendre pleinement part à la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle se doit, au-delà d'être un exemple, d'être un moteur, capable de mettre tous les moyens nécessaires pour accompagner le territoire.

Les grands objectifs portés par la CCPLM sont :

- Économiser l'énergie en accompagnant la population vers des pratiques plus vertueuses,
- Limiter l'augmentation des consommations énergétiques en se détachant des énergies fossiles tout en produisant localement autant d'énergie renouvelable (électricité, chaleur et biogaz) que le territoire n'en consomme,
- Développer et encadrer les énergies renouvelables en protégeant la qualité de ses paysages, les intérêts de la population et de ses collectivités,

Action 1 : Rénover sur le plan énergétique les bâtiments de la CCPLM

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de travaux de rénovation énergétique permet d'améliorer le confort des agents et des personnes accueillies, de réduire la facture énergétique de la collectivité et de diminuer son empreinte carbone. La réalisation d'audits énergétiques permettra de mettre en place une programmation pluriannuelle de travaux de rénovation énergétique. L'enjeu est de rénover tout le parc bâti d'ici 2030 et d'agir par des pratiques vertueuses.

A partir de 2023, des travaux de rénovation des crèches de Bram et Montréal débuteront et suivront chaque année de nouvelles programmations.

Action 2 : Baisser les consommations énergétiques

La réduction des consommations énergétiques est une priorité pour les collectivités. La CCPLM programmera donc des actions pluriannuelles permettant d'économiser l'énergie (relamping, rénovation de l'éclairage public de la ZA, changement de chauffage), de préserver la biodiversité, d'informer et de sensibiliser l'ensemble des habitants.

Action 3 : Développer à l'horizon 2050

La CCPLM souhaite suivre les recommandations faites par le GIEC (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Ainsi, à population constante, la CCPLM souhaite favoriser la diminution de ses consommations énergétiques de 20% à l'horizon 2030 puis de 50% à l'horizon 2050 avec en parallèle une augmentation des énergies renouvelables.

Action 4 : Solariser les toitures des bâtiments publics

La CCPLM est engagée avec les communes de son territoire dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur un ensemble de toitures publiques traduisant l'inscription de la collectivité dans la démarche "Territoire à énergie positive ». Cette démarche s'inscrit dans des objectifs nationaux et locaux de diminution des gaz à effet de serre et de développement d'une production locale d'énergies renouvelables.

Par cette ambition, la CCPLM souhaite continuer à accompagner et inciter les communes à devenir des acteurs de la transition en leur donnant l'accès à des outils communs permettant de diminuer les coûts des projets.

Action 5 : Porter des projets de parcs photovoltaïques publics au sol de petite dimension

Depuis 2022, la CCPLM a entamé différentes études qui se poursuivront pour pouvoir envisager l'installation de petites centrales d'un à deux hectares au sein même du territoire en favorisant des terres les plus propices hors des terres agricoles.

Elle ambitionne de faire en sorte qu'au moins un projet de 250 Kilowatt-crête soit installé annuellement d'ici 2/3 années à venir, sur des terres anthropisées dans le but de contribuer aux objectifs de transition énergétique et permettre des retombées économiques locales.

Action 6 : Réduire les déchets

Réduire les déchets doit être une priorité, à savoir que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Pour ce faire, il est essentiel de poursuivre la sensibilisation au tri (intervention en milieu scolaire ou périscolaire...) auprès de l'ensemble des habitants, afin de limiter les impacts sur l'environnement et la santé et de faire des économies financières.

La gestion des déchets pèse lourd sur le budget des ménages et l'objectif collectif doit passer par une réduction drastique des déchets à enfouir ou à incinérer, de mieux valoriser le tri (en particulier les emballages en carton, le compostage) et faire un travail de fond sur le verre produit 100% réutilisable.

Action 7 : Déployer le fonds de concours "Environnement" en soutien aux communes

Afin d'accompagner les communes dans le changement climatique, les élus de la CCPLM, à travers la charte sur les énergies renouvelables adoptée en 2022 ont fait le choix d'octroyer un fonds de concours à l'attention des communes.

Le montant de ce fonds de concours représente 50% de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) perçue par la CCPLM annuellement. En 2022, la somme partagée était de 38 000 euros. Cette somme sera évaluée chaque année.

Ce fonds permet d'accompagner financièrement les communes dans des travaux favorisant la transition environnementale. Chaque année, des thématiques seront proposées aux communes.

Par exemple en 2022, date de son démarrage, la CCPLM a proposé d'inscrire dans le cadre de ce fonds des travaux consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments, la renaturalisation au sein des villages, les économies d'énergies ou l'encouragement de bonnes pratiques en matière de tri des déchets.

Une communauté de communes, mobilisée

4^{ème}

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE

La santé, la priorité numéro un de chacun. Une priorité qui a toujours été **au cœur de l'action de la CCPLM**.

EN FAVEUR DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

Pendant longtemps, l'action de la CCPLM s'est concentrée sur les personnes âgées entrant dans la dépendance. Souhaitant répondre à la demande de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile, le SARPOS à l'époque, la CCPLM aujourd'hui, a créé un service de soins infirmiers à domicile.

Ce service répond aujourd'hui à la demande de 58 bénéficiaires. Plébiscité, ce service reste une priorité pour la CCPLM.

Mais au fil du temps, la CCPLM, comme l'ensemble des collectivités, a dû s'impliquer encore plus fortement sur le sujet de la santé qui relève en principe de la seule compétence de l'État.

Face à la désertification médicale, au manque de médecins généralistes et autres professions médicales ou paramédicales, il a fallu mettre en place des dispositifs pour essayer d'attirer de nouveaux praticiens et de répondre aux besoins émergents sur le territoire.

>> Soutien à la maison de santé de Villepinte

C'est ainsi que la CCPLM est venue en soutien financier de la commune de Villepinte lorsqu'elle a construit sa maison de santé. De même, en pleine pandémie de COVID-19, la CCPLM a porté pendant près d'un an un centre de vaccination coordonné par les professionnels de santé du territoire regroupés collectivement au profit de tous les citoyens.

>> Accompagnement à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite

De même, la CCPLM a recruté à temps partiel une infirmière coordinatrice pour travailler sur le projet de montage d'une maison de santé coordonnée pluriprofessionnelle (coordination entre professionnels n'impliquant pas d'investissement bâtiminaire) en partenariat avec les professionnels de santé de Bram, Fanjeaux et Montréal dans l'objectif de répondre ainsi aux besoins de la population. Cette MSP renforcera la coordination et les prises en charge des patients.

LES PRIORITÉS

Santé

3 CHANTIERS

Action 1 : Engager une réflexion sur le déploiement d'un contrat local de santé

Action 2 : Soutenir les dispositifs favorisant l'implantation de nouveaux professionnels de santé

Action 1 : Engager une réflexion sur le déploiement d'un contrat local de santé

Un contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité. Les élus de la CCPLM souhaitent engager une réflexion sur cette thématique dès 2023 auprès de l'ARS. Ce dispositif aurait-il tout son sens ? Serait-il adapté à notre territoire ? Des questions qui seront mises en avant pour trouver des solutions sur cette thématique prioritaire pour tous.

Action 2 : Soutenir les dispositifs favorisant l'implantation de nouveaux professionnels de santé

L'EPCI souhaite poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé désirant s'engager dans des initiatives locales en faveur du déploiement de l'offre de santé et pour répondre

aux problématiques de désertification médicale. Pour cela, elle pourra accompagner l'impulsion de nouvelle forme d'exercice coordonné des soins. Cette forme permet d'offrir un cadre attractif pour les professionnels de santé et garantir l'accessibilité aux soins (exemple Maison de santé pluriprofessionnelle ou outil de téléconsultation).

**Une communauté
de communes,**

5^{ème} VOLET

**SOUCIEUSE DE LA
PRÉSERVATION DE
L'EAU**

Forte de l'expérience en matière de voirie, la CCPLM a décidé en 2018 d'élargir son périmètre d'action en matière d'infrastructures en prenant à sa charge la compétence eau et assainissement collectif.

Assurant depuis plusieurs années le contrôle des assainissements autonomes pour le compte des communes, la CCPLM gère désormais également l'assainissement collectif et l'eau potable.

Une compétence ô combien importante tant la question de l'accès à une eau de qualité pour tous sera majeure dans les années qui viennent.

Le réchauffement planétaire impacte le cycle hydrologique. Les conséquences, leur ampleur et leur durée sont difficiles à mesurer avec précision. Les interactions de l'homme sont en cause sur le cycle de l'eau. Les masses d'eau comme les mers, les océans et les grands réservoirs d'eau douce (nappes phréatiques) se caractérisent par une grande inertie. La conséquence du réchauffement climatique sur le cycle de l'eau est également l'augmentation de la sécheresse, en durée et sur des territoires de plus en plus vastes.

Les effets du dérèglement climatique ont de multiples conséquences présentes ou futures sur le traitement de l'eau domestique. Les épisodes soudains de fortes précipitations, comme nous en avons connu ces dernières années, peuvent également mettre à mal les réseaux d'assainissement et excédant leurs capacités.

Enfin, notre accès à l'eau potable dépend des prélèvements effectués dans les nappes souterraines et les rivières. Si le niveau d'eau disponible venait à baisser dans ces milieux, la quantité d'eau potable disponible pour l'usage domestique pourrait devenir insuffisante pour couvrir les besoins de l'ensemble de la population.

<< Maintenir des travaux réguliers

L'un des objectifs de la CCPLM est d'assurer des travaux réguliers afin de limiter la dégradation du réseau et les fuites. Un autre objectif est d'améliorer sans cesse le traitement des eaux usées. Parmi les importants travaux déjà réalisés, on peut noter la création d'une station d'épuration à Ribouisse ou encore la sécurisation en eau potable de la commune de Cenne-Monestiés.

<< Une démarche solidaire avec une tarification sociale de l'eau

De plus, parce que la solidarité n'est pas un vain mot pour la CCPLM, un système de tarification sociale et environnementale a été mis en place. Ainsi, le tarif des premiers mètres cubes consommés est à un prix moindre et les personnes qui connaissent des situations sociales

et financières difficiles peuvent bénéficier d'un chèque eau (tena composition du foyer) visant à prendre en charge une partie de leur facture, ceci afin de permettre un accès à l'eau à tous les habitants. La CCPLM a donc testé, puis pérennisé un système de tarification sociale. La CCPLM prend en charge une partie de la facture d'eau suivant les revenus et le nombre de personnes du foyer.

<< Poursuite de la sensibilisation des populations sur les enjeux liés à l'eau

Enfin, la CCPLM mène des actions de sensibilisation de la population sur la thématique de l'eau, notamment par des visites d'équipements de traitement d'eaux usées auprès des enfants des écoles et du centre de loisirs.



CHIFFRES

39 stations d'épuration

130 km de réseau assainissement

31 réservoirs d'eau potable

698 km de réseau d'eau potable

LES PRIORITÉS

Préservation de l'eau



6 CHANTIERS

Action 1 : Protéger la ressource en eau

Action 2 : Désimperméabiliser les sols

Action 3 Réutiliser les eaux usées

**Action 4 : Renouveler les infrastructures d'eau
et d'assainissement**

Action 5 : Tendre vers un prix unique de l'eau

**Action 6 : Développer des coopérations internationales
autour de l'accès à l'eau**

Action 1 : Protéger la ressource en eau

Grâce à l'appui du syndicat d'eau potable RéSeau 11, auquel la CCPLM adhère, les analyses et la surveillance de la qualité de l'eau sont des priorités de tous les instants.

Lorsqu'une pollution intervient, comme cela a été le cas récemment sur le puits de Belpech, des mesures doivent être prises. Ainsi, concernant spécifiquement ce puits, une usine de traitement de l'eau va être mise en service courant 2024 afin de rendre l'eau conforme à la réglementation. À plus long terme, ce puits va être classé "captage prioritaire", ce qui permettra de définir un programme d'actions visant à supprimer les pollutions diffuses sur l'aire du captage.

Action 2 : Désimperméabiliser les sols

L'artificialisation des sols est une préoccupation des pouvoirs publics, aussi bien à l'échelon national que local. La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages : amélioration du cadre de vie, préservation de la biodiversité, réduction des îlots de chaleur et rechargement des nappes phréatiques. La CCPLM souhaite s'y engager notamment dans le cadre d'un appel à projets "Région-Agence de l'eau" dont elle vient d'être lauréate pour expérimenter un de ses sites. Elle souhaite poursuivre la réflexion sur cette thématique.

Action 3 : Réutiliser les eaux usées

La réutilisation des eaux usées traitées présente un avantage conséquent d'un point de vue environnemental car elle permet de recycler l'eau traitée et de limiter la consommation d'eau douce.

La CCPLM est en cours de réflexion sur la possibilité de réutilisation pour l'irrigation et pour le nettoyage des stations d'épuration, tout en prenant en compte le fait que le rejet de certaines stations d'épuration peut participer au soutien d'étiage de rivières.

Action 4 : Renouveler en permanence les infrastructures d'eau et d'assainissement

Afin de maintenir son parc d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement, la CCPLM a engagé les diagnostics de tous ses équipements, dans le but de prévoir le renouvellement progressif des infrastructures présentant des défauts et celles vieillissantes pour un budget d'environ 1 800 000 euros par an.

Ces renouvellements permettent notamment d'obtenir

un meilleur rendement sur l'eau potable et de réduire les prélèvements sur la ressource. Dans l'optique de l'assainissement, cela permet également d'obtenir un meilleur traitement des eaux usées et donc d'éviter la dégradation du milieu naturel récepteur.

Action 5 : Tendre vers un prix unique de l'eau

La CCPLM a souhaité, dès la prise de compétences, harmoniser le prix de l'eau et l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire, à échéance 2028. En effet, en 2018, les écarts de prix allaient du simple au double. Cette harmonisation permettra d'assurer l'exploitation du service et l'entretien courant des équipements, mais également de maintenir un niveau suffisant de renouvellement des infrastructures.

Action 6 : Développer des coopérations internationales autour de l'accès à l'eau

La CCPLM a mis en place un partenariat avec une entente de 3 communes sénégalaises : Foundiougne, Mbam et Soum. Ce partenariat répond aux objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'assemblée des Nations Unies, plus particulièrement à l'objectif 6 - "Eau propre et assainissement".

L'objectif est de mettre en place des infrastructures de gestion des eaux usées, sur un territoire qui en est dépourvu. Ces infrastructures sont essentielles pour limiter la prolifération de maladies au sein de la population.

Il s'agit également de faire un travail de sensibilisation et d'échanges autour de la thématique eau entre les écoliers de la CCPLM et les écoliers sénégalais.

Une communauté de communes, apportant

6^{ème} VOLET

CULTURE ET LOISIRS A SON TERRITOIRE

Depuis sa création, la CCPLM a fait le choix de s'impliquer dans le domaine de la culture.

<< Un réseau de lecture publique

Et l'un des piliers de l'action culturelle de la CCPLM est la lecture publique.

En effet, la CCPLM a très vite décidé de déployer un réseau de lecture publique sur l'ensemble de son territoire, voulant offrir une égalité d'accès aux bibliothèques pour l'ensemble de ses habitants. Partant du livre et s'élargissant désormais à de nombreux autres supports, le réseau de lecture publique dispose aujourd'hui de 7 médiathèques (Belpech, Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villasavary, Villepinte) et d'un relais de lecture publique (Ribouisse).

Dotée d'équipements modernes dans des locaux fonctionnels (on y effectue également des cours d'initiation informatique), la CCPLM dispose certainement aujourd'hui du réseau de lecture intercommunal le plus étendu de l'Aude.

Grâce à une équipe de professionnels et une cinquantaine de bénévoles qui animent ce réseau, plus de 26% des habitants de la CCPLM profitent du service de lecture publique là où la moyenne nationale est de 13%.

La lecture a donc connu un fort développement sur notre territoire, mais pas seulement elle. Les médiathèques sont souvent les supports d'autres pratiques culturelles : expositions, conférences, petites formes de spectacle vivant qui se déroulent tout au long de l'année. Une action qui profite à tous les habitants, de tout âge, le réseau de lecture publique ayant une action privilégiée en direction des scolaires.

La CCPLM a signé un partenariat lui permettant d'engager un diagnostic visant à identifier les acteurs, attentes et besoins des habitants du territoire en matière de lecture publique et au-delà en matière culturelle.

<< Une école intercommunale des arts

Une action en direction des scolaires que l'on retrouve au niveau de l'école des arts, autre pilier de l'action culturelle de la CCPLM.

Créée à l'origine sur les bases de l'école de musique de l'ancienne communauté de communes Piège, Lauragais et de l'école de musique de Montréal, l'école des arts s'est peu à peu diversifiée et étendue à d'autres enseignements artistiques. Et si l'essentiel des enseignements est assuré en matière de musique (y compris au travers d'interventions en milieu scolaire), une section danse classique puis, quelques années après, une section théâtre, se sont créées pour répondre aux attentes des habitants. Depuis septembre 2020, l'école des Arts développe son offre en proposant de nouvelles disciplines recherchées qui attirent de nouveaux élèves (le violoncelle, l'accordéon, la chorale d'adulte, la batucada). La Batucada (percussions brésiliennes) est un atelier créé pour les adolescents et les adultes. C'est une activité intergénérationnelle qui permet de découvrir la musique rythmique, la percussion, sans connaissances musicales particulières par un apprentissage oral ouvert à tous.

Des enseignements de qualité sont délivrés, que la population peut découvrir chaque année au travers de spectacles organisés par l'école des arts.

Le réseau Ouest-Audois mis en place depuis 2015 permet ainsi à l'école des Arts de valider les examens de fin de cycles en association avec le conservatoire de Carcassonne.

>> Une offre culturelle de l'école intercommunale

Une autre facette des services rendus à la population est l'offre culturelle proposée par l'école des Arts. Les nombreux cours dispensés par cette structure sont principalement situés sur Bram et Montréal en raison des locaux adaptés et de la proximité du collège. Mais certains cours sont déjà dispensés dans d'autres communes comme l'éveil musical sur Pexiora et le cours de théâtre pour adulte sur Villespy.

Ainsi, une réflexion est menée pour se rapprocher au plus près des besoins de la population avec, par exemple, l'ouverture d'un autre cours d'éveil musical sur Villasavary.

D'autre part, depuis 2021, les différents concerts et auditions de l'école des Arts sont réalisés sur de nombreuses communes du territoire.

Médiathèques



CHIFFRES

44 000 documents

6 agents

52 bénévoles

40 000 prêts

4 000 utilisateurs

Ecole des Arts



CHIFFRES

230 élèves

20 professeurs dont **3** intervenants dans 11 écoles pour 820 élèves qui bénéficient chaque semaine d'un enseignement

19 disciplines pratiquées

15 concerts par an sur tout le territoire

LES PRIORITÉS

Culture et loisirs

3 CHANTIERS

Action 1 : Développer un projet d'"orchestre à l'école"

Action 2 : Développer l'offre culturelle de l'école des arts : Ateliers photographiques

Action 3 : Poursuivre la concertation autour de l'évolution du réseau de lecture publique (CTL)

Action 1 : Développer les classes à horaire aménagé "orchestre à l'école"

La CCPLM est engagée pour développer un projet d'orchestre à l'école.

En effet, les élus de la CCPLM souhaitent poursuivre les partenariats entre les écoles et l'intercommunalité. En ce sens, et au-delà du plaisir que procure la musique, l'orchestre à l'école permet de favoriser les capacités d'attention et de concentration, le goût de l'effort, l'autonomie, la confiance en soi. Il a un impact certain sur le vivre ensemble.

Le souhait de la CCPLM serait de pouvoir expérimenter ce projet sur une durée de 4 ans (3 classes par an suivies sur 2 ans) afin d'évaluer son impact.

Action 2 : Développer l'offre culturelle de l'école des arts avec des ateliers photographiques

Une nouvelle section "Arts plastiques" est en projet avec la création de deux ateliers de photographie, un pour les adolescents et un pour les adultes. Dans ces ateliers, on pourra apprendre à maîtriser les outils de prises de vue, s'initier au traitement de l'image numérique, à l'impression, développer la notion de création artistique, participer aux expositions déjà ancrées sur le territoire et en

30 créer de nouvelles.

Action 3 : Poursuivre la concertation autour de l'évolution du réseau de lecture publique (CTL)

La CCPLM est signataire, par le biais du réseau de lecture publique, d'un contrat territoire lecture, pour la période allant de 2022 à 2025. Ce contrat, en partenariat avec l'État (Drac) et le département de l'Aude, contribue au développement culturel territorial en réaffirmant les bibliothèques comme un lieu d'accès privilégié à l'offre culturelle et comme un lieu de mise en relation des acteurs locaux autour de partenariats culturels pluridisciplinaires. Après une année de diagnostic, pour lequel la population et les bénévoles ont participé, l'année 2023 sera celle de l'adoption du schéma de développement de la lecture publique. Là encore, la population et les acteurs culturels locaux seront invités à prendre part à la définition, mais aussi à la réalisation, de cette politique culturelle dont les traits se dessinent.

- Répondre aux attentes et besoins de tous les habitants
- Améliorer l'accessibilité aux services proposés : lecture, numérique, information, animation
- Affirmer et rendre visible la place du réseau de lecture publique dans le champ de l'action culturelle, de la formation, des loisirs, de l'éducation, de la citoyenneté et de la sociabilité.

**Une communauté
de communes,
investissant
dans ses**

7^{ème} VOLET

RÉSEAUX

D'INFRASTRUCTURES

C'est une longue histoire. La CCPLM s'occupe depuis longtemps des principales infrastructures de son territoire.

À commencer par la voirie. Plus de 400 kilomètres de voiries communales et 50 ouvrages d'art ont été classés d'intérêt communautaire et pris en charge, à ce titre, par la CCPLM. Cela signifie que l'entretien de cette voirie est assuré par la communauté, ainsi que les dépenses plus importantes d'investissement. Ce sont environ 800 000 à 900 000 € chaque année en moyenne qui sont investis. C'est une commission intercommunale qui assure la programmation annuelle, s'appuyant sur une analyse technique préalable du service voirie.

Enfin, dès 2017, face au désengagement de l'État concernant le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du pays, laissant les territoires ruraux s'organiser, la CCPLM, en partenariat avec le Syaden (syndicat audois d'énergies et du numérique) a décidé de s'impliquer sur le sujet, souhaitant offrir aux habitants de son territoire les mêmes atouts que les territoires plus urbains.

Ainsi, jusqu'en 2022, une première phase alliant fibre optique et réseau hertzien, a été déployée. Mais le chantier n'est pas fini, l'idée étant qu'à terme, tous les habitants qui le souhaitent puissent disposer d'un réseau très haut débit en fibre optique.



CHIFFRES

420 km de voirie

50 ouvrages d'art

LES PRIORITÉS

Réseaux d'infrastructures

2 CHANTIERS

Action 1 : Mettre en oeuvre la nouvelle classification voirie

Action 2 : Déployer la phase 2 THD à horizon 2025

Action 1 : Nouvelle classification voirie pour être plus efficace

La CCPLM mène une réflexion sur la compétence voirie depuis 2022. Cette réflexion, qui aboutira au plus tard en 2025, a pour objectif de redéfinir les contours de cette compétence, que ce soit en terme de classification de voirie et de financement. Il est notamment important de cibler les voiries qui relèveraient des communes ou de l'intercommunalité, pour être plus efficaces dans la gestion courante de celles-ci et pour rendre un meilleur service aux usagers.

Action 2 : Déployer la phase 2 THD à horizon 2025

Dans le contexte actuel, le Conseil Départemental de l'Aude et la CCPLM ont souhaité poursuivre leur politique ambitieuse en matière d'aménagement numérique, en partenariat avec les institutions et territoires de l'Aude (Etat, Région, chambres consulaires, communes).

(Syndicat Audois d'Energies & du Numérique) qui a pour mission de couvrir tout le territoire de l'Aude en très haut débit (THD) au plus tard fin 2025.

Le déploiement du THD via la fibre optique est une opportunité majeure pour le développement local. Il doit permettre de poursuivre le développement des usages numériques au cœur de notre territoire et de disposer d'infrastructures et de services numériques performants pour tous les habitants de la CCPLM.

Entre 2023 et 2025 ce sont 2 766 nouvelles prises qui seront déployées sur les communes suivantes : Brézilhac, Cahuzac, Carlipa, Cazalrenoux, Cenne Monestiés, Fenouillet-du-Razès, Ferran, Fonters-du-Razès, Gaja-la-Selve, Generville, Hounoux, La Cassaigne, La Force, Lafage, Lasserre-de-Prouille, Laurac, Molandier, Orsans, Pécharic-et-le-Py, Pech-Luna, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint-Amans, Saint-Gaudéric, Saint-Julien-de-Briola, Saint-Sernin, Villautou, et Villeneuve-lès-Montréal.

Une communauté de communes,

8ème VOLEI



CITOYENNE !

L'échelon de proximité par excellence, celui où la démocratie locale se développe pleinement, est incontestablement la commune. Plus on s'éloigne de cet échelon, moins les citoyens considèrent être écoutés et surtout entendus, moins ils considèrent qu'ils ont leur mot à dire dans la vie de la cité.

Forte de ce constat, la CCPLM, dont désormais une grande partie des conseillers est élue directement par les citoyens au moment des élections municipales sur une liste spécifique (communes de plus de 1000 habitants), a décidé de mettre l'accent sur la citoyenneté au cours du mandat qui vient. C'est ainsi que, lorsque les élus ont décidé d'adopter un projet pour le territoire, ils ont choisi d'impliquer les citoyens dans la démarche et de s'appuyer sur leurs propositions.

<< Concertation citoyenne

Dans un premier temps, un questionnaire a été distribué à tous les habitants par le biais du Point Commun (le journal d'information semestriel de la CCPLM).

Puis, dans un second temps, des ateliers citoyens ont été organisés sur le territoire à Belpech, Bram et Fanjeaux afin d'aller plus loin dans les échanges. Le projet qui vous est présenté ici est donc le fruit en partie d'une consultation citoyenne.

Le travail sur la citoyenneté est aussi un objectif du service jeunesse de la CCPLM. On peut même dire qu'il n'y a pas une activité qui ne s'inscrive pas dans cette démarche citoyenne.

De nombreux projets ont été développés dans ce domaine, si nombreux qu'il est impossible de tous les citer.

Nous prendrons 3 exemples pour imager ces actions :
- d'abord le projet "Affiche ta prév" sur lequel ont travaillé plusieurs jeunes du RDV, projet qui a obtenu un prix départemental et un prix national de la MSA et qui leur a été remis dans le cadre du salon de l'agriculture de 2021.

- ensuite, le projet de découverte des capitales européennes qui a permis à des jeunes du RDV de découvrir Rome, Berlin, Bruxelles et de s'ouvrir sur d'autres cultures. Ces voyages ont été financés en partie par les jeunes eux-mêmes, par le biais d'opérations qui leur ont permis d'obtenir quelques financements.

- enfin, depuis deux ans maintenant, les jeunes des ALAE et de l'ALSH travaillent régulièrement sur la thématique de l'eau, enjeu local mais aussi enjeu mondial, en participant notamment à la journée mondiale de l'eau du 22 mars ou à la journée mondiale des toilettes du 19 novembre.

La CCPLM a également obtenu en 2021, le label "interco amie des enfants" de l'UNICEF et nous travaillons régulièrement avec les enfants afin de comprendre et améliorer leurs droits et à prendre en compte leur parole.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE



LES PRIORITÉS

Citoyenneté

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE

3 CHAMPIERS

Action 1 : Multiplier les outils et temps de démocratie participative

Action 2 : Associer les citoyens à l'évolution des services

Action 3 : Faire des jeunes des citoyens du monde

Action 1 : Multiplier les outils et temps de démocratie participative

Les élus et agents de la CCPLM donnent rendez-vous aux habitants chaque année lors des rencontres citoyennes. Des moments d'échanges précieux sur l'avenir de notre territoire. Ils seront à l'écoute des différentes visions, des besoins, des ressentis des habitants, citoyens ou utilisateurs des services.

Action 2 : Associer les citoyens à l'évolution des services

Afin d'adapter les services aux besoins de ses usagers, la CCPLM renforcera l'évaluation qualitative des services par le biais de questionnaires de satisfaction. Cette démarche permettra d'inclure les usagers dans la démarche d'amélioration de l'accueil et de l'offre de service. Les apéros de la transition : échanger collectivement en matière environnementale. Les apéros de la transition feront partie des temps de rencontres que la CCPLM souhaite poursuivre. Des moments d'échanges et de convivialité autour des thématiques et enjeux majeurs en matière environnementale. En effet, les apéros de la transition de 2021 et 2023 ont permis de réunir près d'une centaine d'habitants en échangeant

collectivement sur les énergies renouvelables. D'autres thématiques seront proposées aux habitants dans les années qui viennent.

Action 3 : Faire des jeunes des citoyens du monde

Alors que les crises se succèdent et font croître le sentiment d'incertitude, la CCPLM a choisi de s'engager en faveur de l'ouverture et de la solidarité. Dès 2020, elle a choisi de s'inscrire dans un partenariat avec l'Association de Coopération entre Acteurs du Développement (ACAD) qui a permis d'entrer en relation avec l'entente entre trois communes du Sénégal : Foundiougne, Bam, Soum, et de sensibiliser le jeune public du territoire à la solidarité internationale à travers des actions proposées en milieu scolaire et péri scolaire.

La CCPLM s'engage également à favoriser la mobilité internationale à travers un dispositif d'information et diverses actions menées par le centre de loisirs adolescent chaque année.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306_15-DE



communauté de communes
PIÈGE - LAURAGAIS - MALEPÈRE

www.ccplm.fr

contact@ccplm.fr

Page FB CCPLM